



SAS SIALA 12
Distributeur et réparateur agréé Hyundai
232, avenue des Quatre-Saisons - 12850 Onet-le-Château/Rodez
Tél. 05 65 67 48 48 - Fax 05 65 78 04 44
Tél. Atelier 05 65 67 48 49 - Tél. Magasin 05 65 67 48 40
www.moutiersautomobiles.fr

FACTURE 2026000208 du 04/02/2026 - Ets 01

Client Numéro 9261

N° OR 36015

EURL RUAULT ERIC THANATOPRAXIE
54 IMP DES VIOLETTES - LE BOURG

12700 NAUSSAC

Siret : 53838446200023

Marque		Modèle	Type	N° Série	P. CT	P.F.
HYUNDAI		TUCSON HEV 215 NLINE EXECUTIVE	NX4EF5P41A61E21	TMAJB8118SJ306837	14/04/2029	8
Genre	Energie	Couleur	Peinture	1ère MEC	Immatriculation	Kilométrage
VP	EH	ECOTRONIC GRAY PE2		15/04/2025	HD 157 AT	44315

Référence	Désignation	Px Unitaire	Qté/Tps	Ctva	Montant Net HT
	Véhicule sous garantie du 15/04/2025 au 14/04/2030 - SELON CARNET CONSTRUCTEUR				
	VIDANGE MOTEUR AVEC REMPLAC FILTRE HUILE				
	CONTROLE NIVEAU BV				
	CONTROLE PRESSION PNEUS / CONTROLE ECLAIRAGE				
	CONTROLE NIVEAUX BATTERIE/DIRECTION/REFROIDISSEMENT/LIQUIDE DE				
	FREIN/EMBRAYAGE				
	CONTROLE PLAQUETTES FREIN				
	CONTROLE SOUFFLET DE CARDAN + COURROIE				
	CONTROLE CARROSSERIE				
003	MAIN D'OEUVRE HYUNDAI T1	87.50	1.20	7	105.00
020	ESSAI VEHICULE ET PRISE EN CHARGE	19.85		7	19.85
LSYNSN	LABO 0W20-VRAC-FLEX5 GT1	17.68	5.00	7	79.55
263502M100	FILTRE A HUILE	26.01	1.00	7	23.41
2151323001	JOINT BOUCHON HUILE	1.04	1.00	7	0.94
LLG	LAVE GLACE-800073723-	2.52	2.00	7	4.54
	Particip. traitement déchets	3.00		7	3.00

IBAN : FR76 1780 7006 0403 4215 0024 113

CODE TAXE	BASE H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.	TOTAL NET	TOTAL T.V.A.	TOTAL FACTURE
7	236.29	20.00	47.26	283.55	236.29	47.26	283.55 EUR

REGLEMENT AU COMPTANT - le 04/02/2026

PAIEMENT : Toutes nos ventes ou prestations sont payables à nos bureaux, au comptant, sauf dérogation particulière. Le cas échéant, par application des dispositions relatives aux délais de paiement entre professionnels, il sera appliqué des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à date convenue au taux minimum prévu par la loi, à savoir celui égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la date d'exigibilité des dites sommes.
Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Aucune remise ne sera accordée en cas de règlement anticipé. Cette stipulation ne peut en aucun cas, être interprétée comme valant tolérance dans le délai de paiement. RESERVE DE PROPRIÉTÉ : Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts, par l'acheteur. La responsabilité des marchandises est transférée dès leur délivrance. Nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. Aucune pièce n'est reprise après 8 jours de livraison, les pièces commandées spécialement ne sont jamais reprises. Sauf application des règles obligatoires de compétence à l'égard des non-commerçants, toutes contestations seront soumises exclusivement aux juridictions du Siège de notre Entreprise.